

AVIS DE TEMPÊTE CÉVENOLE

ENVIRONNEMENT, SANTÉ, PAYSAGES, PATRIMOINE

Association ADTC - Avis De Tempête Cévenole
La Cabanelle
07380 Saint-Cirgues-de-Prades

Saint-Cirgues-de-Prades, le 28 Novembre 2014

Lettre ouverte

à Madame Sabine Buis,
Députée de la 3e circonscription de l'Ardèche,
Vice-Présidente du Parc Naturel des Monts d'Ardèche,
Conseillère Régionale Rhône-Alpes

Objet: Eolien industriel en Ardèche et problématique de l'aménagement du territoire en milieu rural

Madame,

La récente tragédie survenue sur le site du barrage en projet à Sivens met en lumière les aspects problématiques, contradictoires et controversés des politiques d'aménagement du territoire dans notre pays.

Notre association s'est efforcée, ces dernières années, de faire apparaître ces mêmes difficultés dans le contexte du développement de la filière de l'éolien industriel en Ardèche (*1). Nos préoccupations en la matière, telles que nous vous en avons fait part (*2), se sont accentuées, et le comportement de nos élus sur ce "dossier sensible" - aussi bien leurs discours que leurs silences - nous semble hélas contribuer à la généralisation d'un malaise croissant. Est apparue également, entre temps, une problématique parallèle concernant l'avenir de nos forêts et de nos filières bois, au regard notamment de l'essor du débouché bois-énergie (*3).

Nous vous proposons ici, limité à la question de l'éolien industriel, un exposé actualisé de nos questionnements et de nos objections, un certain nombre d'interrogations pressantes concernant vos propres positionnements, et une mise en perspective de la problématique éolienne locale relativement à la question plus générale, et désormais bien visible, des "*grands projets inutiles & imposés*" (*4).

Contestation citoyenne des projets d'aménagement

Nous proposons de résumer et caractériser comme suit les objections exprimées par les mouvements de contestation des GPII (Grands Projets Inutiles & Imposés):

- Absence de processus démocratique, à une échelle de territoire pertinente, permettant la tenue d'un débat correctement informé et l'implication du public concerné selon les principes juridiques de participation des citoyens (Charte de l'Environnement, Convention d'Aarhus).

- Absence de processus de dialogue et de médiation permettant en premier lieu de confronter, et à terme de réconcilier les points de vue divergents. Dialogue et médiation commencent *après* qu'une situation de crise s'est installée. Ce qui fait défaut est un processus *préalable*, ou mieux encore *permanent*, de *gouvernance concertée des ressources et des affectations territoriales* (*5).

- Le processus de dialogue, lorsqu'il s'engage, est retardé, voire bloqué, par l'évitement des objections des opposants. Ces objections, presque toujours des *remises en question portant sur le fond*, sont d'abord écartées en invoquant la *conformité à des critères de forme* (procédures administratives, réglementations en vigueur etc). Autrement dit, on oppose vainement à des questionnements concernant *la légitimité des fins*, des arguments invoquant *le caractère légal* ou *la conformité formelle des moyens*.

- Le questionnement de la légitimité des fins se cristallise autour de questions fondamentales de modèle de développement. Les opposants incriminent les logiques de type "*toujours plus*" (plus grand, plus gros, plus vite). La fracture intellectuelle s'établit entre partisans d'un progrès défini comme asservissement toujours plus poussé de la nature, et "alternatifs" pour qui tout espoir raisonnable de progrès présuppose une inflexion majeure pour stabiliser, voire réduire, l'empreinte humaine sur les espaces et les cycles naturels.

- Des contestations portant initialement sur les aspects matériels et techniques des aménagements (dimensionnement, quantification des coûts, des avantages, des impacts) s'orientent régulièrement, dans un second temps, vers les aspects de *déficit démocratique*. Typiquement, ce déficit est ressenti par les tenants de points de vue minoritaires, qui se sentent *ignorés simplement du fait qu'ils sont minoritaires*. Ce déni permet effectivement aux aménageurs et à leurs partisans de faire l'économie d'un effort de légitimation des projets. Le ressenti correspondant, de la part de ceux qui font les frais de ce déni, crée progressivement un climat social clivé du type "*minorité opprimée*". (*6)

- Dans ce contexte, la réflexion contestataire évolue alors, fort logiquement, vers la question: *comment est fondée la légitimité du point de vue majoritaire?* (*7) Or, le point de vue majoritaire s'analyse aisément:

. en première instance comme *majorité électorale* (le suffrage universel détermine des mandats électifs, puis les élus majoritaires emportent les décisions);
. en deuxième analyse comme *majorité d'opinion* (les choix effectués en premier lieu par les électeurs, puis par leurs élus sont déterminés par les opinions de ceux-ci sur divers sujets);
. et donc en dernière analyse comme *résultante des mécanismes qui influencent l'opinion* (*8).

- Le point de vue majoritaire entre ainsi dans le champ de la contestation, au terme de cette réflexion, en tant qu'objet vassal des puissances qui détiennent les leviers de la gestion de l'opinion: intérêts industriels et commerciaux (publicité), groupes médiatiques dominants, superstructure de l'appareil étatico-institutionnel (*9). La question de la légitimité du point de vue majoritaire se ramène ainsi très exactement à la question: *quelle est la légitimité du système de domination en place?* Nous laissons cette question à l'appréciation de chacun. Nous observons simplement, Madame Buis, au cas où elle paraîtrait exotique, que c'est autour de cette même question, fondamentalement, que s'articule la fracture actuelle au sein de votre propre formation politique.

- Dans un climat social clivé de type "*minorité opprimée*", une autre question centrale est: *qu'est-ce qui peut rendre illégitime un point de vue minoritaire?* A priori, ce ne peut être que des valeurs morales qui sous-tendent ou qu'exprime ce point de vue. Or qu'y a-t-il dans les valeurs morales des contestataires de grands projets d'aménagement qui puisse rendre leur point de vue illégitime? A priori: rien, car les contestataires sont des gens décents (sauf bien sûr à les diaboliser, au titre d'une technique courante de façonnage de l'opinion).

Donc, qu'y a-t-il de légitime à ignorer le point de vue des contestataires simplement parce que ce point de vue est minoritaire? A priori, rien non plus.

Dans ces conditions, on est en droit d'envisager ce déni comme simplement *une forme d'injonction implicite*, injonction faite aux tenants du point de vue minoritaire, par les tenants du point de vue majoritaire, *de se conformer au système de domination en place*.

Cette injonction est-elle légitime? Cela reste, à nouveau, à l'appréciation de chacun. En première analyse, on est tenté d'envisager cette question comme celle de la cohésion sociale dans le cadre du pacte républicain: ceci conduirait à y répondre par l'affirmative. En seconde analyse, l'invocation du modèle républicain n'est-elle pas simplement une formulation bien-pensante de l'injonction elle-même?

Ceci ramène tout droit à la question plus familière: *le système de domination en place est-il une concrétisation acceptable du modèle républicain?* (*10)

- Enfin, avec l'installation progressive, en parallèle et en toile de fond, de *l'impression diffuse mais tenace que le pays n'est plus maître de sa destinée*, le climat social clivé de type "*minorité opprimée*" évolue, en particulier en milieu rural, vers une tonalité de type "*protectorat*" (*11). Ainsi, Hervé Kempf parle de "*colonisation énergétique*" (*12). Un récent article Médiapart parle, au sujet de Français résidant dans la France rurale, de "*droit des indigènes*" (*13).

Cette escalade sémantique, loin de nous paraître l'effet d'une surenchère journalistique, nous semble au contraire révélatrice d'une pathologie croissante dans l'articulation entre citoyens et aménagement du territoire au sein d'un système qui continue de s'envisager comme "*démocratique*" et "*républicain*". Qu'en pensez-vous?

Connaissance des "énergies propres"

Une de vos récentes lettres périodiques (*14) exprime à très juste titre la "*nécessité de définir un modèle énergétique fondé sur un socle de connaissances partagées et indiscutables*". Notre principale critique des politiques promouvant un développement à grande échelle de l'éolien industriel est précisément que celles-ci ont été largement fondées sur un socle d'ignorance et de désinformation.

L'éolien industriel étant, à ses débuts dans les années 80, une technologie entièrement nouvelle, il eût été raisonnable et efficace de l'expérimenter d'abord, à la fois à petite échelle et de façon très poussée, et de tirer tous les enseignements de cette phase pilote en termes de potentiel, de coûts, d'avantages, d'impacts, pour construire le "socle de connaissances" dont vous parlez, au lieu de laisser s'envoler d'emblée un vaste secteur industriel qui, une fois en place, est évidemment prêt à toutes les déformations de la réalité des choses dès qu'il s'agit pour lui d'amortir et rentabiliser ses investissements, et de préserver ses intérêts commerciaux et financiers.

Autrement dit, notre objection à l'éolien industriel ne résulte pas d'une aversion irrationnelle au vent ou aux énergies renouvelables, mais d'une analyse sévère de la désinvolture collective avec laquelle des technologies nouvelles sont introduites dans l'environnement alors que leurs impacts sont inconnus, mal connus ou en tout cas mal mesurés (*15).

C'est ainsi que nous nous trouvons aujourd'hui par exemple au degré zéro de la *connaissance partagée et indiscutable* concernant notamment

1. l'avantage carbone de la filière,
2. les effets sur la santé des nuisances acoustiques éoliennes, et
3. l'avantage économique en termes de d'emplois nets créés (*16).

Nous revenons plus loin sur ce troisième point.

Concernant le premier, il y a encore un grand écart complet entre l'idée reçue (et savamment entretenue par l'ensemble du discours pro-éolien) que l'éolien industriel contribuerait à une réduction des émissions de GES, et la prise de conscience de la réalité contraire qui s'est développée au gré des démentis successifs apportés ces dernières années. Parmi ces

démentis, nous renverrons ici seulement au rapport récent d'un organe gouvernemental (Commissariat Général à la Stratégie et la Prospective) qui indique que le soutien à la filière "*menace sérieusement*" ... y compris "*la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre*" (*17). Ce rapport a été largement diffusé, et ce jusqu'auprès des élus locaux (*18).

Concernant le problème sanitaire, vous avez été destinataire de tout ce que nous avons publié sur le sujet depuis deux ans. Parmi les nouvelles informations survenues depuis notre dernière communication (*19), on note qu'une des institutions médicales les plus respectées du monde anglosaxon vient de publier un article (*20) dans lequel deux professionnels de santé canadiens experts de la question fournissent, à l'usage de leurs collègues généralistes, des critères pour diagnostiquer correctement les pathologies parfois graves causées par les éoliennes industrielles. L'article mentionne des effets pouvant porter jusqu'à 10km de distance (*21), et précise que dans certaines configurations d'exposition et/ou de sensibilité, il est raisonnable pour les riverains de déménager définitivement (*22).

Pendant ce temps, la France continue d'ignorer les nombreux appels de détresse de riverains vivant pour certains à moins de 300m d'une éolienne, se gargarise d'une distance de sécurité réglementaire désormais portée à 500m, et, ayant pris conscience qu'aucune instance de veille sanitaire ne s'était sérieusement penchée sur la question des basses fréquences éoliennes alors qu'on était en train d'installer 5000 machines dans le pays, vient seulement récemment de mettre sur pied un groupe de travail sur le sujet. Dans une *société décente*, cet état de fait appellerait à tout le moins, au titre des droits élémentaires des citoyens, un moratoire immédiat (*23).

La majorité à laquelle vous appartenez, qui est aux responsabilités depuis plus de deux ans, n'a même pas envisagé un tel moratoire. Pour qui invitez-vous à voter les citoyens qui aspirent à une *société décente*? (*24)

Débat honnête

Vous avez cosigné avec Arnaud Gossement un article paru dans Terra Eco (*25) dans lequel vous appelez à un "*débat honnête*" sur la transition énergétique. Ce débat doit "*déborder les hémicycles du Sénat et de l'Assemblée nationale pour mobiliser la France entière*". Cette ambition louable nous paraît se heurter pour l'heure à des obstacles considérables, toutes filières confondues, et en particulier pour ce qui concerne l'éolien industriel.

En premier lieu, un "*débat honnête*" supposerait un minimum de "*connaissances partagées et indiscutables*", point développé plus haut.

Un "*débat honnête*" supposerait aussi un effort de diffusion préalable des connaissances disponibles et autres informations pertinentes, avec une mise en perspective propice à une appréciation correcte par le public (distinction entre données factuelles et hypothèses de travail, degré de vérification des données résultant de techniques de modélisation, crédibilité des sources d'information) et une présentation apte à rendre l'ensemble intelligible au public non expert (documents de synthèse etc). Bref tout un effort de pédagogie auquel devait précisément être consacrée la phase initiale du Débat National sur la Transition Énergétique.

Or, et si l'on s'en tient à votre circonscription, Madame Buis, quel état des lieux peut-on y faire de toute cette pédagogie?

Quelle valeur pédagogique, par exemple, pour les documents de planification éolienne: Schéma Régional Eolien, Schéma Départemental, Guide Eolien du PNR des Monts d'Ardèche? On y trouve certes des volumes d'informations techniques, mais où trouve-t-on la clarté, la cohérence, et l'objectivité véritable qui seraient indispensables à la tenue d'un débat honnête?

Quelle pédagogie de la part des élus et des institutionnels locaux? Peut-on seulement identifier un seul discours "officiel" contribuant à cadrer la problématique éolienne dans le contexte du territoire? (*26)

Parmi les élus sur le terrain, combien osent seulement aborder la problématique éolienne, plutôt que d'éviter le plus possible en public ce sujet qui fâche? Parmi ceux qui osent, combien parviennent à s'extraire d'un discours limité à un assemblage de slogans et de poncifs ("*objectifs d'énergies renouvelables*", "*réduction de la part du nucléaire*", "*croissance verte*", "*retombées pour la commune*", "*création d'emplois*"...)? Combien par exemple ont une appréciation correcte de l'état actuel et des perspectives de la transition énergétique allemande? (*27)

Nous avons mis en lumière quelques exemples des innombrables manoeuvres de désinformation auxquelles nos concitoyens sont en permanence exposés (*28). Quels autres efforts ont été faits, dans votre circonscription, pour démasquer la propagande du lobby des énergies renouvelables, telle qu'elle est colportée à tous les niveaux des pouvoirs publics, des médias, et telle qu'elle infiltre y compris des pans entiers de la société civile? Envisagez-vous qu'un "*débat honnête*" puisse s'établir sans le préalable d'un sérieux effort de démystification?

En Juillet 2013, 31 députés ont demandé très officiellement la création d'une commission d'enquête sur l'éolien industriel, "*visant à identifier et à analyser l'impact du développement de l'éolien sur l'économie et l'environnement*" (*29). Cette demande a été apparemment écartée par la majorité politique dont vous faites partie. Il semble évident à chacun qu'une telle commission d'enquête aurait pu contribuer à constituer les bases d'un "*débat honnête*" sur la transition énergétique. Qu'en pensez-vous? Et pour qui invitez-vous à voter les citoyens qui voient l'utilité, et même l'urgence, d'un débat honnête sur l'industrialisation éolienne?

Transparence des coûts

Votre lettre d'information périodique (*14) insiste sur la nécessité d'établir la "*transparence des coûts du nucléaire*". Nous partageons entièrement votre sens de l'urgence en la matière et saluons le travail parlementaire effectué dans ce sens. Ceci dit, n'est-il pas indispensable à la tenue d'un "*débat honnête*" que cette même transparence s'applique à toutes les filières de production d'électricité?

Or de quelle transparence dispose-t-on aujourd'hui concernant les coûts réels de l'éolien industriel? Ou bien devrait-on imaginer que miraculeusement, cette filière bénéficierait de méthodes d'analyse et d'évaluation économique, ou de normes comptables, qui rende ses coûts spontanément transparents? Sinon, un effort d'évaluation n'est-il pas nécessaire pour établir cette transparence? Cet effort n'est-il pas précisément celui que la commission d'enquête réclamée par 31 députés aurait permis de déployer?

Considération de l'ensemble du cycle de vie des équipements industriels? Coût des équipements induits au titre des filières de soutien (gestion de l'intermittence)? Coût des aménagements induits de renforcement des réseaux de transport? Valorisation des impacts collatéraux (foncier bâti, économie touristique, santé des riverains etc)? Coûts de la planification éolienne, dans ses innombrables itérations? Impact sur la balance commerciale des flux d'import/export occasionnés par la nécessité d'équilibrer les variations de production intermittente?

Enfin, peut-il y avoir transparence des coûts d'une filière si les impacts de celle-ci ne sont ni maîtrisés, ni même seulement, pour beaucoup d'entre eux, identifiés et compris? (*30)

Transparence de la vie publique

Parmi les dégâts collatéraux de l'éolien industriel, un des plus fâcheux, et de fait le seul pour l'instant à avoir été assez largement relayé par les médias dominants, concerne les prises illégales d'intérêt par des élus locaux dans les collectivités ciblées par des projets éoliens. Ce

dossier entraîne clairement un coût vertigineux en termes de confiance dans le fonctionnement des institutions, mais aussi en termes de cohésion sociale.

Il ne vous surprendra pas que les citoyens de votre circonscription soient plus préoccupés par les cas où des élus locaux auraient profité de leur position pour tirer un profit personnel, direct ou indirect, de l'implantation d'éoliennes, que par les déclarations patrimoniales détaillées de lointains responsables politiques.

Dans ces conditions, et compte tenu aussi du degré général de défiance dans le pays, ne serait-il pas à la fois opportun et exemplaire, que vous preniez l'initiative d'un audit complet des projets de parc éolien dans votre circonscription, conduisant à faire apparaître et à poursuivre les cas éventuels de prise illégale d'intérêt? Nous notons que cet audit représente un travail d'une simplicité confondante, que nous estimons à environ 2h d'effort par parc éolien, moyennant l'accès aux données cadastrales par propriétaire, et aux registres de délibérations municipales et intercommunales.

Dans le même ordre d'idée, n'y aurait-il pas lieu de vous employer à ce que des informations plus fournies et plus précises soient mises à la disposition du public quant à la façon dont les activités d'éolien industriel dans votre circonscription - parcs existants ou projets en cours - sont susceptibles d'avoir fait l'objet d'infiltration par diverses formes de crime organisé (*31), et, de même, la façon dont l'instruction des projets éoliens dans notre région a pu avoir été entachée de diverses formes de corruption (*32)?

Lobby des énergies renouvelables

Le lobby industriel des énergies renouvelables a eu une influence décisive sur bon nombre de choix politiques et orientations économiques des 20 dernières années. Nous n'objectons pas au fait que dans le système socio-politique actuel, les intérêts économiques sectoriels puissent se regrouper et faire valoir leurs points de vue auprès des décideurs politiques. Et en la matière, il est logique que le lobby des énergies renouvelables ait tout autant voix au chapitre que d'autres lobbies. Par contre, le public avisé est en droit de s'inquiéter de la façon dont le comportement de certaines institutions et de certains élus a pu épouser les discours et positionnements du lobby des énergies renouvelables *au point d'en devenir indistinguishable*.

S'il est acceptable que les élus soient à l'écoute des lobbies, les citoyens-électeurs n'ont pas lieu d'accepter de leurs élus des positionnements et des arbitrages qui seraient pris, en dernier ressort, sous l'emprise de tel ou tel groupe de pression (*33). Dès lors qu'un décideur politique épouse les discours, les silences, les méthodes de tel ou tel lobby, l'impression d'une telle emprise est inévitable. Ainsi, ne serait-il pas utile à la qualité de la vie démocratique que les détenteurs d'un mandat électif, et autres agents de la puissance publique, *prennent soin de se démarquer*, de façon à la fois explicite et argumentée, des divers lobbies aux influences desquels ils sont en droit, au demeurant, d'être attentifs?

Plus spécifiquement concernant votre circonscription, il s'agit d'un territoire, comme beaucoup d'autres en milieu rural, sur lequel les industriels des énergies renouvelables ont clairement des visées: appropriation des gisements d'énergie renouvelable et de la rente résultant de leur exploitation. Ne serait-il pas opportun, et à nouveau propice à une meilleure qualité de la vie publique locale, que les stratégies déployées pour atteindre ces visées soient mises en lumière pour autant qu'elles sont susceptibles d'être marquées par un degré de lobbying indu de la part des acteurs industriels auprès des élus et des acteurs publics du territoire? Cette mise en lumière pourrait prendre la forme d'un audit, ou par exemple d'une thèse universitaire, qui examinerait la façon dont les orientations en matière de développement territorial des énergies renouvelables ont été prises.

Pour illustrer ce questionnement, nous renvoyons au récent ouvrage que José Bové a consacré aux lobbies (*34). Quelque sympathique que puisse être le personnage de Mr Bové, et si on applaudit l'acuité et la franchise avec lesquelles son ouvrage dénonce les méthodes

et agissements des lobbies au niveau des institutions européennes, ne doit-on pas déplorer que son livre ait fait l'économie d'un chapitre consacré au lobby des énergies renouvelables?

Précisons à nouveau qu'il ne s'agit pas ici d'objecter au fait qu'un élu puisse exprimer une préférence, et s'engager dans son action, en faveur de tel ou tel secteur d'activité ou filière industrielle. Mais il y a une différence entre se positionner ainsi, qui n'est que la façon naturelle et légitime d'exprimer une conviction politique, et se transformer en agent de tel ou tel groupe de pression de la sphère industrielle et financière. Or quoi de mieux, pour permettre au citoyen-électeur de percevoir cette différence, qu'une discipline de la part de l'élu consistant pour celui-ci à exprimer de façon permanente, par son discours public, une distance salutaire vis-à-vis du ou des groupes de pression auxquels il est par ailleurs attentif?

Dans le cas de Mr Bové et de son livre, un chapitre supplémentaire consacré aux pratiques éventuellement douteuses, voire frauduleuses, du lobby européen des énergies renouvelables, aurait constitué un tel *discours de distanciation*, qui eût ajouté au crédit politique de Mr Bové, et profité à la qualité de la vie démocratique dans son ensemble.

L'absence de *discours de distanciation* vis-à-vis du lobby des énergies renouvelables, de la part de la classe politique "socialo-écologique" libéral-compatible, ne vous semble-t-elle pas, dans le contexte politique actuel, un facteur majeur de désaffection et de défiance?

Objectifs de production d'énergies renouvelables

Vous avez à juste titre dénoncé, au début de l'année dernière, le déficit démocratique qui a entaché le processus d'élaboration du Schéma Régional Eolien de Rhône-Alpes (*35), faisant ainsi écho aux avis défavorables émis précédemment par le Conseil Général de l'Ardeche à l'endroit du Schéma Régional Climat-Air-Energie (*36).

N'y aurait-il pas lieu - et urgence - d'étendre ce diagnostic de déficit démocratique à l'ensemble du processus d'élaboration des objectifs de production d'énergies renouvelables, tels que mentionnés dans votre article Terra Eco, repris dans le projet de loi Transition Energétique, et amplifiés à l'horizon 2030 lors d'un récent sommet européen?

En effet, le Schéma Régional Eolien, aussi bien dans ses objectifs chiffrés que dans sa démarche, n'est que la déclinaison régionale, par effet de cascade, d'objectifs et de démarches établis aux échelons supérieurs de territoire: nation, Europe. Dans une perspective de "*penser global*", peut-on se contenter de dénoncer l'effet pervers local d'une malfaçon plus générale, et d'acquiescer à tout le reste?

La généalogie des objectifs de production d'énergies renouvelables établis au cours des 10 dernières années est assez facile à retracer. Dans les années 2005-2007, les lobbies industriels internationaux, dont celui des énergies renouvelables, se sont exercés de façon directe, puissante et efficace auprès des dirigeants européens, pour aboutir à l'adoption du "*paquet climat-énergie*" européen (objectifs dits "*3x20*") (*37). Ces objectifs ont été repris et transcrits dans la législation française via les lois Grenelle, d'où découle les planifications SRCAE et Schéma Régional Eolien.

Force est de constater, à chaque étape de ce processus d'ensemble, le manquement systématique au principe de participation du public à l'élaboration de choix qui ont déjà eu, et continueront d'avoir, un impact considérable sur son environnement. Ce manquement a notamment été confirmé par l'invalidation récente, par le Conseil Constitutionnel, de l'article L222-2 du Code de l'Environnement (*38).

Pour qui souhaite sincèrement une amélioration de la pratique démocratique, y compris via la participation des citoyens, n'est-il pas impératif d'objecter, à la fois dans le discours et dans les actes, à des objectifs de production d'énergies renouvelables établis de la sorte? Ou, pour reprendre votre terminologie, peut-il y avoir un "débat honnête", dans le cadre de la loi Transition Energétique, qui fasse l'économie d'une légitimation démocratique des objectifs

de production d'énergies renouvelables, la loi visant précisément à mettre en place les incitations et les contraintes permettant d'atteindre ces objectifs?

Enfin, au-delà de la dimension plus ou moins démocratique du processus, et simplement au nom de sa cohérence intrinsèque, n'y a-t-il pas lieu d'évaluer la pertinence de tout ensemble d'objectifs à l'aune des résultats réels que la poursuite de ces objectifs permet concrètement d'atteindre? Un processus de politique économique basé sur la fixation récurrente d'objectifs peut-il être crédible sans un tel mécanisme d'évaluation, qui reboucle sur chaque étape avant que l'itération suivante, sous la forme d'un nouvel ensemble d'objectifs, ne soit déclenchée? (*39)

Marchés de l'énergie en économie libérale

L'élaboration même de la loi Transition Energétique fait apparaître des difficultés fondamentales à réconcilier des dynamiques qui à première vue s'entrechoquent, notamment en ce qui concerne l'élaboration du "mix énergétique", et spécifiquement du mix électrique. Schématiquement, la loi prévoit un mix - le mix de demain, exprimé sous forme d'objectifs, et c'est pour bonne part le marché qui, en économie libérale mondialisée, détermine le mix. Le marché est lui-même largement déterminé par les vicissitudes géopolitiques, sociales et environnementales de la planète.

Ainsi par exemple, l'Allemagne il y a encore seulement quatre ans ciblait un mix électrique essentiellement à base de nucléaire, de renouvelables intermittents, et de gaz en soutien aux filières intermittentes. Quelques années plus tard, la catastrophe de Fukushima et l'essor des gaz de schiste aux USA ont suffi à ré-ouvrir toutes grandes les portes aux filières fossiles traditionnelles – charbon, lignite - et tout l'élan climato-vertueux de l'"Energiewende" s'est désagrégé en un rideau de fumée(s)...

Dans le paradigme productiviste et libéral dominant, une stratégie de transition énergétique peut-elle aboutir à autre chose que la *multiplication des capacités de production*? Car dès lors qu'un nouveau type de ressource surgit, ou simplement une nouvelle source d'approvisionnement pour une ressource déjà exploitée, l'avantage prix, s'il existe, suffit à déclencher le développement de la filière d'exploitation correspondante (voir le boom nord-américain des gaz de schiste).

Comme il est exceptionnel, voire impossible, qu'une nouvelle filière dispose spontanément d'un avantage prix, on s'est mis à fabriquer artificiellement cet avantage via les incitations publiques (subventions de toutes sortes, tarifs de rachat préférentiels, accès prioritaires aux marchés de distribution pour garantir l'écoulement des productions etc). Il en résulte:

- une bulle quasi permanente des filières rentières, c'est-à-dire celles dont les marges ont été sécurisées par les incitations publiques;
- une multiplication des capacités de production, l'encouragement donné aux nouvelles filières créant un rythme de développement de nouvelles filières supérieur au rythme de disparition de filières traditionnelles; à quoi s'ajoutent les capacités supplémentaires liées aux nouvelles sources d'approvisionnement qui disposent d'un avantage prix intrinsèque;
- pour toutes les filières, une difficulté accrue à envisager la rentabilité de la filière dans la durée (rentabilité définie ici comme possibilité d'amortir les investissements initiaux dans l'outil industriel);
- le "déplacement" des filières non rentières par les filières rentières, et un lobbying effréné de la part de toutes les filières pour sécuriser leurs investissements via des mécanismes de rente (*40).

Le constat actuel d'une multiplication de capacités de production inefficaces (*41), impossibles à amortir, sous-utilisées, voire carrément inutilisées, constitue *un gâchis de*

ressources incohérent avec le principe de sobriété et d'économie de moyens qui est censé être l'une des inspirations majeures de la transition énergétique. Car celle-ci, une fois calée sur des objectifs établis au niveau supra-national, puis couchée dans les termes d'une loi nationale, et enfin mise en oeuvre dans le cadre du marché libéral mondialisé, contribue à alimenter cette multiplication des capacités.

Ainsi la boucle est bouclée, et ainsi se manifeste un des aspects par lesquels l'actuelle "transition" énergétique est *aux antipodes d'une transition écologique*.

Ceci étant acquis, qu'entendez-vous, Madame Buis, par "*croissance verte*"?

Grand marché transatlantique

Pouvez-vous confirmer que, conformément à votre préoccupation concernant les aspects de déficit démocratique qui minent le fonctionnement de notre vie publique, vous condamnez de façon claire et définitive le processus actuellement en cours de négociations commerciales transatlantiques?

Etes-vous prête à oeuvrer pour que l'ensemble des collectivités territoriales de votre circonscription, et de toute l'Ardèche, se prononce unanimement contre le projet de Grand Marché Transatlantique et rejoigne ainsi les nombreuses collectivités qui se sont déjà déclarées "*hors TAFTA*"? (*42)

Sommes-nous d'accord sur le fait qu'un Grand Marché Transatlantique tel qu'il se dessine rendra illusoire le maintien de protections environnementales et sociales dont nous dénonçons déjà, en l'état, les insuffisances?

Dénoncerez-vous avec nous la perspective certaine que les règles de ce Grand Marché affaibliront les droits humains fondamentaux face aux prérogatives des entreprises privées, et de même les prérogatives des Etats face à celles des acteurs économiques et financiers les plus puissants?

Contribuerez-vous à alerter nos concitoyens, l'opinion publique, sur les dérives et effets néfastes des règles déjà en vigueur en Amérique du Nord dans le cadre de l'ALENA (*43), dérives dont on peut prévoir avec certitude qu'elles se généraliseront à notre pays et à nos territoires dès lors que des règles similaires s'y appliqueraient au titre du nouveau Grand Marché?

A titre d'illustration, et pour s'en tenir aux thématiques sur lesquelles se concentre notre association, que penser par exemple de la situation environnementale au Canada, des dégâts causés par l'exploitation des gaz et huiles de schiste de l'Alberta? Que penser des souffrances, du désarroi et de la colère des populations de l'Ontario exposées à une prolifération insensée d'éoliennes industrielles? Que penser encore du mix électrique au Québec, qui se lance à la fois dans les gaz de schiste et dans l'éolien industriel alors que le seul potentiel hydroélectrique de la province est en mesure de fournir une production largement excédentaire? Que penser encore de l'exploitation inconsidérée des ressources forestières, y compris par de gros exploitants états-uniens qui, pour alimenter la filière bois-énergie nord-américaine et européenne, achètent et coupent à blanc des secteurs de forêt boréale de plusieurs centaines de milliers d'hectares?

S'il vous semble possible que notre pays puisse à la fois participer à un marché transatlantique unifié et se protéger d'abus tels que ceux que nous évoquons ici, pouvez-vous expliquer comment?

Paysages ardéchois

En 2006, la Direction Départementale de l'Équipement de l'Ardèche et la Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes ont fait paraître un document d'excellente facture intitulé "*Ardèche: quels paysages pour demain?*". On y trouve une section sur l'éolien industriel (*44)

dans laquelle les éoliennes sont décrites comme "*des objets de taille monumentale*" ... "*identifiables par leurs caractéristiques à des installations industrielles*", et qui "*marquent et qualifient durablement le paysage dans lequel elles sont implantées*".

Le texte poursuit (nous soulignons): "*De façon générale, le département de l'Ardèche bénéficie d'une forte attractivité qui s'appuie sur la qualité de ses paysages et sur une image "Nature" fortement ancrée. A l'échelle du département, la multiplication des projets éoliens pose un problème majeur de mutation en terme d'image: à partir de quel seuil cette multiplication fera basculer l'image "Nature" du département vers une image de "paysage équipé"? En quoi ce basculement d'image influera sur l'économie du département?*"

Considérez-vous que le département de l'Ardèche continue de bénéficier "*d'une forte attractivité qui s'appuie sur la qualité de ses paysages et sur une image "Nature" fortement ancrée*"? Si oui, comment envisagez-vous que soit traité le "*problème majeur de mutation en terme d'image*" résultant de l'actuelle "*multiplication des projets éoliens*"?

Industrialisation de l'Ardèche par les énergies renouvelables

Pensez-vous que la photo ci-dessous, largement diffusée parmi les forces vives du département à l'occasion des dernières élections municipales, véhicule "*une image de "paysage équipé"*", ou qu'elle est fidèle à l' "*image "Nature" fortement ancrée*" qui fonde la "*forte attractivité*" du département?



Pensez-vous que les orientations visant à industrialiser l'Ardèche au titre du développement des énergies renouvelables ont fait, ou font actuellement, l'objet d'un "*débat honnête*" basé sur un "*socle de connaissances partagées et indiscutables*"?

Ou pensez-vous qu'elles font l'objet d'un processus entaché de *déficit démocratique*?

Industrialisation du PNR des Monts d'Ardèche par les énergies renouvelables

Compte tenu de la large diffusion dont a bénéficié la photo ci-dessus, et sachant que le paysage concerné se trouve désormais au coeur du PNR des Monts d'Ardèche, pensez-vous que l'image que la photo véhicule est conforme à l'image de son territoire que le PNR souhaite projeter auprès du public?

Le PNR des Monts d'Ardèche ayant déclaré que son territoire n'a pas vocation à accueillir des éoliennes industrielles (*45), la mise en exergue, au travers d'un visuel largement diffusé, d'un lieu marqué entre autres par l'industrialisation éolienne, ne risque-t-elle pas de "brouiller le message" concernant l'image de son territoire que le PNR souhaite projeter auprès du public?

Dans un souci simplement d'intelligibilité, n'y a-t-il pas urgence à mettre en cohérence les états de faits suivants:

- le PNR des Monts d'Ardèche a indiqué que son territoire n'a pas vocation à accueillir des éoliennes industrielles;
- le PNR a élargi son périmètre pour accueillir des communes dans lesquelles sont installées des éoliennes industrielles;
- la Charte du PNR inclut des objectifs de production d'énergies renouvelables qui pour partie semblent inévitablement devoir relever de la filière éolienne industrielle (*46);
- le PNR des Monts d'Ardèche continue à fonctionner, à ce jour, selon un guide de développement éolien qui identifie des secteurs dans son périmètre pour lequel le PNR est "*a priori favorable*" à l'installation d'éoliennes industrielles?

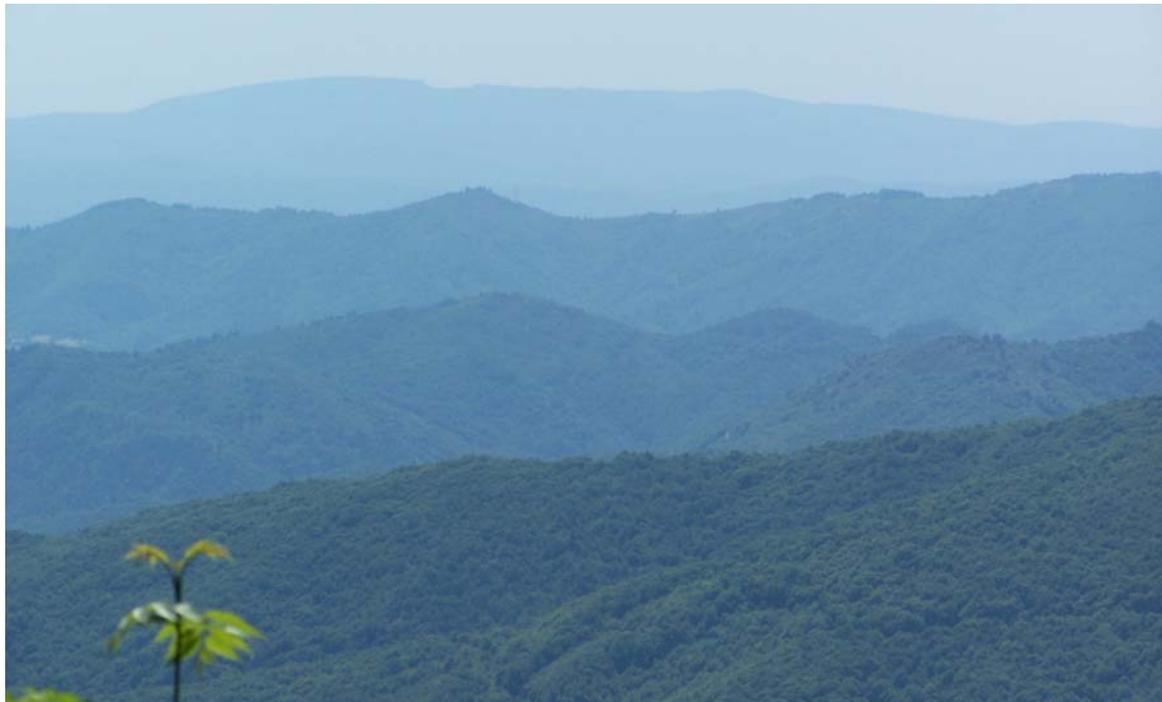
Planification éolienne & topographie ardéchoise

Le Schéma Eolien Départemental, établi en novembre 2007 (*47), prend un soin particulier à envisager l'impact paysager qu'auraient des éoliennes industrielles implantées sur les crêtes caractéristiques de la topographie cévenole, et prévoit des règles de protection particulières afin de prévenir ces impacts.

Ces considérations d'impact et de protection sont basées sur le concept de "*crêtes majeures du relief ardéchois*", où les crêtes majeures sont définies comme "*... des rebords de plateaux et des lignes de crêtes structurantes dans le paysage. Elles offrent des panoramas grandioses, marquent des limites géographiques ou culturelles, constituent des arrières plans visuels ou des éléments de repère clés dans la découverte du territoire.*"

Suit un inventaire de crêtes majeures dont il est précisé qu'"*elles doivent être préservées dans leur intégrité, pour éviter toute covisibilité directe depuis les territoires environnants, ou depuis les panoramas qu'elles offrent.*"

Sur la photo suivante, quelle(s) crête(s) ou portion(s) de crête vous semble(nt) *ne pas* relever de la définition de "*crêtes majeures*" donnée dans le Schéma Départemental Eolien et rappelée ci-dessus?



Cette photo est prise depuis les contreforts du "Plateau Ardéchois", à 850m d'altitude, qui est une altitude moyenne pour un secteur de pente cévenole. L'horizon le plus lointain est à

environ 42km du point de la prise de vue. Les sommets qui le constituent sont presque exactement en surplomb du Pont d'Arc.

Un encart dans le document cité précédemment (celui publié par la Direction Départementale de l'Équipement de l'Ardèche et la Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes), précise que "*Par leur taille et leur aspect, les éoliennes qualifient de façon industrielle et technologique les paysages dans lesquels elles sont implantées. L'impact visuel est significatif jusqu'à 7 ou 8 km et peut modifier l'image d'un grand paysage jusqu'à 20 ou 30 km*".

Acceptez-vous que le panorama ici représenté constitue un "*grand paysage*" et que la présence d'éoliennes industrielles sur une quelconque portion des crêtes qui y sont visibles pourrait en "*modifier l'image*"?

Planification éolienne territoriale & utilisation des fonds publics

Vous aurez peut-être observé que les objections à l'éolien industriel n'émanent plus seulement d'associations environnementales, mais aussi, entre autres, d'associations de contribuables qui interrogent la façon dont l'argent public est dépensé en quantités considérables pour une filière dont la valeur nette est pour le moins discutable.

Parmi cette dépense figurent les sommes consacrées aux coûteux exercices de planification éolienne à divers niveaux (Schéma Régional Eolien, Schéma Départemental, Guide éolien du PNR...).

Sans revenir ici sur l'ensemble des critiques et controverses que ces exercices ont suscitées, nous voudrions exprimer le questionnement du contribuable lambda quant à la valeur obtenue en retour de cet effort de planification, eu égard par exemple aux considérations suivantes:

- toute la démarche intellectuelle des Schémas Régionaux Eoliens (146 pages pour celui de Rhône-Alpes) a pour aboutissement la partition du territoire entre "*communes favorables*" et "*communes non favorables*" pour l'installation d'éoliennes industrielles. Une somme considérable d'expertise est invoquée pour tenter de fonder cette partition sur une argumentation rationnelle. Or il ressort que, concrètement, les préfets pourront autoriser l'installation d'éoliennes industrielles aussi bien dans les communes déclarées "*non favorables*" que dans celles déclarées "*favorables*", et on voit des promoteurs éoliens envisager très sereinement des projets aussi bien dans les unes que dans les autres;

- on voit de même des projets se multiplier dans des zones qui, dans le Schéma Eolien Départemental, sont déclarées "*a priori incompatibles*" avec les centrales éoliennes;

- on voit de même des projets se poursuivre dans des "*zones de sensibilité majeure*" du Guide de Développement Eolien du PNR des Monts d'ardèche, zones pour lesquelles le PNR est censé à priori "*donner un avis défavorable*". Le PNR n'a pour l'heure donné d'avis défavorable à aucun projet ciblant des "*zones de sensibilité majeure*".

Comment pourrions-nous convaincre le contribuable lambda que sa contribution au coût des schémas de planification éolienne territoriale a été une façon utile et efficace de dépenser son argent?

Création d'emplois éoliens

Envisagez-vous que l'industrialisation éolienne prévue pour l'Ardèche (environ 110 éoliennes supplémentaires d'ici 2020) puisse être créatrice nette d'emplois pour le département? Si oui, comment? Si non, combien de pertes nettes d'emplois doit-on prévoir et annoncer par exemple pour votre circonscription?

Nous rappelons ici quelques éléments de contexte autour de cette question.

1. Guerre des chiffres:

A un extrême du spectre, le Syndicat des Energies Renouvelables promet (*48) le chiffre mirifique de 90.000 créations d'emplois (hors emplois induits...) dans l'éolien et le photovoltaïque entre 2010 et 2020. Une étude d'un cabinet de conseil en stratégie, commandée par ce même syndicat, annonce que chaque MW installé équivaut à 3,3 emplois nouveaux dans l'éolien, auquel cas le secteur devrait employer aujourd'hui plus de 25000 personnes (*49)!!

A l'autre extrême, des études effectuées respectivement en Espagne et en Ecosse (et dont la rigueur intellectuelle resterait de même à vérifier) annoncent que chaque emploi "vert" détruit entre 2,2 et 3,7 emplois dans les secteurs non subventionnés de l'économie.

Entre les deux, et parmi les réflexions a priori les plus fouillées, nous remarquons celle d'un ancien président de la commission énergie au Centre d'Analyse Stratégique (*50):
"la transition énergétique conduirait in fine à des destructions d'emplois en raison d'un double effet-prix négatif sur l'économie: d'une part, la perte de pouvoir d'achat des ménages (augmentation de la facture d'électricité), d'autre part, la perte de compétitivité des entreprises. Si lors d'une première phase keynésienne (2010-2020), les investissements immédiats dans l'éolien, le photovoltaïque et les centrales thermiques généreraient des emplois directs en France, la perte d'emplois induits dominerait largement à horizon 2030. Ainsi, en amorçant une réduction de la part du nucléaire dans l'énergie produite, les effets de relance de l'investissement seraient contrebalancés dès 2020 par l'impact négatif sur l'emploi de l'augmentation des prix de l'électricité."

Pensez-vous que les réserves exprimées dans l'extrait ci-dessus ont été prises en compte dans le texte actuel de la loi Transition Energétique?

2. Coût pour la collectivité de ces emplois:

"Un emploi qui coûte plus cher à la collectivité que la richesse qu'il permet de créer est un gaspillage." (*51) A l'aune de la largesse des incitations publiques, du faible nombre d'emplois créés, et de la valeur économique nette très contestable de la filière, est-il étonnant qu'un nombre considérable d'experts placent les emplois éoliens dans la catégorie du gaspillage? (*52)

3. Financement par la collectivité de ces emplois:

Un autre aspect de la question est de savoir qui finance en dernier ressort le secteur et comment. En Espagne, le secteur des énergies renouvelables a culminé en 2008 à 75000 emplois, y compris un ou deux poids lourds mondiaux de la fabrication d'éoliennes. Or une fois la bulle éclatée, et tous comptes faits, on s'est rendu compte que le secteur avait contribué à l'endettement du pays à hauteur de 24 milliards d'euros, et, le nouveau gouvernement Rajoy, en pleine crise des dettes souveraines, n'a eu d'autre choix que fermer le robinet des incitations publiques.

Notre pays est-il immune à ce genre de scénario? Ainsi par exemple, l'arriéré de CSPE de 4,9 milliards d'euros qui a défrayé la chronique il y a un an n'est-il pas clairement une forme de dette souveraine?

4. Nature des emplois créés par l'éolien industriel:

On a en tête les emplois créés naguère dans le Sud de l'Espagne qui consistaient pour l'intervenant à passer ses journées sous les éoliennes, surveiller le mouvement des oiseaux, et téléphoner au centre de contrôle chaque fois qu'un volatile se rapprochait d'une machine pour que l'opérateur puisse stopper les pales avant qu'elles ne se transforment en hachoir (*53).

Cet exemple ferait presque sourire si on pouvait faire abstraction à la fois de l'hécatombe causée par les éoliennes, à l'échelle mondiale, parmi les oiseaux et les chauves-souris (*54),

et de l'intérêt de l'emploi en question du point de vue de l'intervenant (salaire, perspectives de carrière etc).

De façon au moins aussi significative et préoccupante, il est essentiel de souligner, à propos d'activité économique générée par l'éolien industriel, l'activité considérable de BTP liée à la mise en place des éoliennes géantes: travaux de desserte, fondations, bâtiments annexes...

Notre hypothèse de travail est que le véritable enjeu en termes d'emploi local se situe dans ce domaine, nous objectons vigoureusement à ce que cet exercice de bétonnage soit présenté comme relevant d'une quelconque "croissance verte", et nous classons ce même exercice, étendu à l'échelle du pays (5 millions de m3 de béton déjà coulés dans le sol français), dans la catégorie des GPII.

5. Retour d'expérience de ceux qui ont testé l'éolien industriel "en grand":

Il y a deux ans, le Conseil Général de l'Aude a rejeté le Schéma Régional Eolien Languedon-Roussillon qui prévoyait la poursuite de la prolifération éolienne dans ce département (*55). En l'état, l'Aude accueille déjà plus de 200 éoliennes, dont plusieurs dizaines sont bien en vue des voyageurs qui transitent vers l'Espagne, Toulouse ou Montpellier. Le secteur entre le flanc Est des Corbières et la mer, traversé par l'autoroute A9, est un véritable luna park. On peine à y insérer ne serait-ce que le tracé de la future LGV Montpellier-Barcelone (une ligne de TGV doit se tenir partout à au moins 600m des éoliennes). Par ailleurs, un gros enjeu local est l'inscription des châteaux cathares à l'UNESCO, inscription compromise en cas de nouvelles installations. Depuis plusieurs années, le département est obligé de se fendre d'une campagne publicitaire sur France Inter pour essayer d'attirer les touristes.

Si, dans un département doté d'un patrimoine naturel, paysager et historique remarquable, l'éolien industriel était créateur net d'emplois, on peut imaginer que les élus de l'Aude seraient au courant (*56).

C'est en tout cas ce qu'a dû penser le Conseil Général de Lozère, qui a lui aussi rejeté le même Schéma Régional Eolien (*57).

Centralisme énergétique

Votre article dans Terra Eco (*25) présente la loi Transition Energétique comme une opportunité pour nous extraire collectivement des affres "*d'un centralisme énergétique à bout de souffle*". Comment voyez-vous cet espoir s'appliquer à la filière de l'éolien industriel, alors que la majorité parlementaire dont vous faites partie vient de voter, au cours des 18 derniers mois, une longue liste de mesures visant précisément à réduire les prérogatives locales en matière d'installation d'éoliennes: suppression de la procédure ZDE qui soumettait les installations éoliennes à l'approbation préalable, par avis conforme, des collectivités locales concernées, concentration du pouvoir de décision finale dans les mains du seul préfet de région, réduction des possibilités de recours pour les citoyens et les associations?

Les citoyens informés envisagent l'évolution de la législation éolienne prise dans son ensemble, depuis le début du quinquennat, comme un cas patent de *renforcement abrupt du centralisme énergétique*. Qu'en pensez-vous? Et pour qui invitez-vous à voter les citoyens qui aspirent à moins de centralisme énergétique?

Fin des dogmes énergétiques

Votre article dans Terra Eco (*25) annonce, comme conséquence bénéfique du débat sur la transition énergétique, "*qu'il n'existe plus aucun dogme tenable en matière d'énergie*". Nous aimerions partager l'optimisme qui se dégage de cette formule, mais nous craignons que les dogmes installés aient la vie dure, et on ne saurait sous-estimer pas la capacité du génie humain à en fabriquer sans cesse de nouveaux. L'éolien industriel est un cas d'école, une filière dont nous dirions volontiers qu'"*elle est tombée dans le dogmatisme quand elle était petite*". Voyons plutôt.

Dogme fondateur: l'"*énergie propre*". Or la particularité des éoliennes est qu'elles sont propres seulement quand elles tournent. Amont du cycle de vie: pas propre. Fin du cycle de vie: pas propre. Et surtout, en l'état des mix de production, quand les éoliennes ne tournent pas, ce qu'il faut mettre en route à la place: pas propre.

Second dogme: la "*sortie du nucléaire*". Combien de nos concitoyens continuent à croire qu'il suffirait de mettre assez d'éoliennes pour pouvoir fermer nos réacteurs nucléaires? Cela serait-il lié au fait que les médias dominants continuent par exemple de colporter l'idée que c'est grâce à son parc d'éoliennes que l'Allemagne peut envisager de fermer définitivement sa filière nucléaire? (*58)

Troisième dogme: la "*réduction des émissions de CO2*". Or, comme pour l'aspect "*énergie propre*", et pour rester à un niveau très schématique, l'éolienne ne produit pas de CO2 si et seulement si elle tourne.

Quatrième dogme: la "*théorie du foisonnement*": il y a toujours du vent quelque part, donc pour lisser les productions intermittentes, il suffit de mettre des éoliennes partout (*59). Or à ce jour, ayant installé des éoliennes presque partout, les productions intermittentes sont toujours autant en dent de scie.

D'où la dernière bouée de sauvetage en date pour la filière: le "*stockage des productions intermittentes*", une option qui, pour l'instant, n'a fonctionné à une échelle significative qu'entre les éoliennes danoises et les barrages norvégiens. Nous allons y revenir.

Le graal après lequel toute la "Planète Energie" court (nous y compris) est bien sûr un mix électrique à 100% de renouvelables, et non polluant. Par un marketing exceptionnellement habile et agile, la filière s'est propulsée depuis deux décennies, chevauchant un dogme, puis le suivant, en réussissant à créer et entretenir un *point de vue majoritaire* selon lequel elle est à chaque instant un ingrédient de la solution à cette aspiration universelle.

De façon générale, l'avènement d'une fin des dogmes en matière d'énergie devrait se manifester par la tenue d'un débat honnête sur la transition énergétique. On a vu plus haut plusieurs raisons pour lesquelles il est improbable qu'un tel débat advienne. (*60)

La notion de dogme renvoie notamment à des énoncés exprimés avec autorité, et dans un contexte qui encourage l'audience à les tenir pour vrais. Ainsi, toute vision exprimée avec conviction et/ou depuis une position d'autorité risque à plus ou moins long terme d'être érigée en dogme. Or Ségolène Royal, invitée sur France Inter juste après le premier vote de la loi Transition Énergétique (*61), annonce une prochaine "*révolution du stockage des énergies renouvelables*" (intermittentes).

Ne sont précisés ni le timing, ni le degré de probabilité de ce qui constituerait effectivement une rupture technologique majeure. La faisabilité au niveau physico-chimique est d'ores et déjà assurée, ce sont les modalités et les rendements des processus à l'échelle industrielle qui posent problème. La résolution de ces problèmes reste hypothétique, "2030 au plus tôt" est l'horizon usuellement envisagé.

Un autre aspect mérite d'être souligné, qui nous ramène au sujet central du présent propos. Il existe déjà un mécanisme de stockage parfaitement opérationnel: les stations de pompage-turbinage (STEP). Or la généralisation de cette solution implique la multiplication de nouvelles retenues d'eau *qui sont autant de projets d'aménagement pour lesquels les espaces disponibles dans nos pays sont déjà très rares*, sauf bien sûr à envisager des changements d'affectation radicaux de pans entiers de nos territoires.

Que penser alors de l'hypothétique solution de stockage à l'horizon lointain, avec tout l'appareillage industriel qu'elle nécessitera, les modifications et extensions de réseau, dans des territoires qui n'auront pas manqué, entre temps, de continuer à s'artificialiser à un

rythme vertigineux? Combien de grands projets d'aménagement devons-nous prévoir alors? Et de quoi aurons-nous pu nous passer d'ici là qui nous permette de libérer les espaces nécessaires? Des citoyens en milieu rural, peut-être...

Enfin, en annonçant une *révolution du stockage des énergies intermittentes*, Ségolène Royal reprend à son compte la vision de "*3eme révolution industrielle*" exposée par Jeremy Rifkin (*62). Vision radieuse ou kafkaïenne selon les sensibilités, mais vision puissante dans tous les cas. Rifkin est tellement encyclopédique et protéiforme qu'aucun qualificatif ne saurait suffire à le caractériser. Néanmoins, il a oeuvré comme lobbyiste en chef auprès des responsables européens pour impulser les énergies renouvelables sur le continent, il côtoie au quotidien l'élite industrielle et financière de la planète, il fonctionne comme "gourou" pour une fraction de l'oligarchie mondiale.

Des responsables politiques qui reprennent à leur compte la vision rifkinienne du "*stockage des énergies intermittentes*", des "*réseaux intelligents*" ("*smart grid*"), et de la "*production énergétique décentralisée*", seraient donc bien inspirés d'envisager également le *discours de distanciation* correspondant.

La reprise en coeur par la classe politique au pouvoir, sans discours de distanciation, de la vision pour l'avenir d'un gourou de l'oligarchie mondiale, n'a-t-elle pas un parfum d'"*injonction de se conformer au système de domination en place*"?

Le lobby des énergies renouvelables excelle dans les techniques de fabrication du consentement, dont une des mieux rodées consiste à susciter l'adhésion à des concepts problématiques en les faisant passer pour naturellement évidents. Dans un contexte où on annonce à la fois la "*fin des dogmes en matière d'énergie*" et la "*révolution du stockage des énergies intermittentes*", les esprits inattentifs manqueront d'envisager la perspective de cette révolution comme le prochain dogme énergétique dominant.

Acceptabilité sociale

Pour ce qui est de l'éolien industriel, le concept d'"*acceptabilité sociale*" semble avoir complètement disparu du discours officiel (*63). Nous y voyons le signe certain que l'acceptabilité sociale de l'éolien industriel est nulle ou quasi nulle, une fois prises en compte les objections génériques (rapport coûts/avantages, santé etc) et le point de vue spécifique des citoyens concernés dès lors que ceux-ci ont eu accès à un minimum d'information de qualité et de débat contradictoire.

Voici donc une *filrière socialement clivante* où chaque réalisation, sauf exceptions, est un scénario gagnant-perdant. Et de même, pour chaque projet, deux issues seulement se présentent: le passage en force pour imposer le projet malgré la résistance locale de ceux qui auront à y perdre, ou l'abandon du projet et la déception pour ceux qui y auraient gagné.

Deux questions se posent, Madame Buis: comment vous-même et la majorité politique dont vous faites partie pouvez-vous accepter de promouvoir une filière dont les impacts sur le corps social sont à ce point insatisfaisants?

La seconde question est simplement l'élargissement de la première à l'ensemble de la problématique d'aménagement du territoire. Ainsi:

- Contestation à Sivens: quelle vous paraît être l'*acceptabilité sociale* d'un projet d'aménagement dont l'effet sur une partie de la population est tel qu'il génère des phénomènes sociaux dans lesquels des citoyens ordinaires, et ordinairement paisibles, se trouvent en situation de risquer leur vie?

- Silence sur Sivens: dans l'édition du Monde datée du mardi 28 Octobre, on a pu lire, concernant Sivens, que le Président de la République ne s'était pas exprimé sur le sujet, pas plus que le Premier Ministre, ni la Ministre de l'Environnement, ni d'ailleurs le Président du

Conseil Régional Midi-Pyrénées, et président de l'Agence de l'Eau. Que dit de notre système de gouvernement le fait que 48 heures après un drame humain qui a secoué l'ensemble du pays, les quatre personnes les plus directement concernées au sommet de nos institutions n'ont encore rien eu à dire sur le sujet?

- GPII et "*croissance verte*": les convictions qui fondent votre engagement dans la vie publique impliquent-elles de soutenir un système de gouvernement dans lequel, au nom de la recherche de la prospérité économique, on s'impose (et on impose) une série interminable de projets d'aménagement qui sont socialement clivants?

- "*Société de demain*": sur France Inter samedi 1er novembre, Pierre Weil interroge Laurent Joffrin à propos de l'allocution à venir du président Hollande: de quoi le président devrait-il parler? Réponse de Mr Joffrin: le point primordial qu'il devrait traiter est: "*quel type de société est-ce-qu'il nous prépare?*". Nous voudrions de même, Madame Buis, vous poser la question: au titre de vos mandats actuels, *quel type de société contribuez-vous à nous préparer?*

- Et, spécifiquement: dans ce type de société qui se prépare, y aura-t-il encore un concept d'"*acceptabilité sociale*" qui ait encore un minimum de sens et d'importance? Nous avons, pour l'heure, des raisons d'en douter.

Dépossession

Mardi 4 novembre à 18h, Ségolène Royal réunit au ministère de l'Environnement les protagonistes du projet de Sivens, partisans et opposants. L'"édito politique" du lendemain matin, sur France Inter (*64), nous informe que "*les élus locaux, les agriculteurs de la vallée se sentent dépossédés*".

Pour qui veut encore croire en la possibilité d'une construction (ou gouvernance) collective des territoires, il n'y a pas là matière à se réjouir. En tout cas, on peut essayer de voir dans cette information, de façon inattendue, l'occasion d'une amorce de rapprochement. Une occasion rare, car nous sommes dans une société où l'empathie est de moins en moins de mise.

Si les élus locaux et les agriculteurs se sentent *aujourd'hui* dépossédés, les opposants aux grands projets inutiles, de leur côté, se sentent *en permanence* dépossédés. Car la destruction continue de la nature, la disparition progressive des derniers refuges de la naturalité, l'*horreur environnementale* généralisée qui peu à peu se met en place (*65), y compris au nom du "*sauvetage de la planète*", tout cela est, pour celles et ceux qui en ont pris la mesure, le principe d'une terrible dépossession.

La dépossession est précisément cette douleur sourde et tenace qui nourrit les innombrables engagements militants, les milliers de pétitions actuellement en circulation dans le pays, les manifestations et les rassemblements, les interventions médiatiques, les recours en justice, les grèves de la faim, les désobéissances civiles, les occupations illégales, et parfois des actions radicales, ou des gestes désespérés.

Enfin, surtout, bien sûr, il y a la dépossession ultime, celle de celui dont le souffle s'éteint, un soir d'automne, au milieu d'une nature dévastée, et celle que ressentiront toujours ses proches. Nous pensons à lui, et nous pensons à eux.

Le "*type de société qu'on nous prépare*" est-il un monde amer où chacun, chacune, à sa façon, à des degrés divers, se sent dépossédé(e)? En attendant d'y voir clair sur ce point, et au regard d'une certaine intelligence de la place de l'humanité dans le monde, et de sa relation à la nature, la ZAD fait partie du mode opératoire de la transition écologique (la vraie!) sur le terrain: à Sivens, à Notre-Dame-des-Landes, partout ailleurs. La lutte continue.

Dans l'attente de vos réponses et réactions, nous vous adressons, Madame, nos courtoises salutations.

Pour les citoyens de votre circonscription membres de l'association ADTC - Avis De Tempête Cévenole,

Richard Ladet

ADTC - Avis De Tempête Cévenole
La Cabanelle, 07380 Saint-Cirgues-de-Prades
adtc@laposte.net
www.adtc07.com
www.perspectivesecologiques.com

Expédition

RAR
Madame Sabine Buis
Députée de la 3e circonscription de l'Ardèche
Permanence parlementaire
Résidence Osiris bat A
26 rue Jean Mermoz
07200 AUBENAS

Copie à:
RAR
Madame Lorraine Chenot
Présidente du Parc Naturel des Monts d'Ardèche
Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
Domaine de Rochemure
07380 JAUJAC

Notes

(*1) Article "Transition énergétique: de quoi l'Ardeche a-t-elle besoin?" ADTC Décembre 2013
Voir notamment en fin d'article la section: "Pour une gouvernance énergétique territoriale".
<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/ADTC Article Dec13 Transition Energetique De Quoi lArdeche A Besoin v1.0 19Dec13.pdf>

(*2) Lettre ouverte à Sabine Buis - ADTC Janvier 2013
<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/ADTC Lettre Ouverte Buis v1.0 28Jan13 SS.pdf>

(*3) La question forestière n'est pas traitée ici. Pour le lancement d'alerte correspondant, se reporter par exemple à:
<http://www.sosforetcevennes.org/>
<http://sosforetdusud.wordpress.com/>
<http://www.sosforet.org/>

(*4) Pour une introduction synthétique aux Grands Projets Inutiles & Imposés, voir le palmarès dressé récemment par le site Terra Eco:
<http://www.terraeco.net/Sivens-1000-vaches-stade-de-l-OL,57147.html>

(*5) Pour une perspective historique complète de la gouvernance collective des ressources, voir le livre magistral de Christian Laval & Pierre Dardot: "Commun, Essai sur la révolution au 21e siècle", éd. La Découverte (2014)

(*6) Le philosophe chinois Zhao Tingyang met le doigt sur cette carence fondamentale de la démocratie telle que pratiquée par les occidentaux: "*la démocratie est le déni de l'opinion d'une minorité*" (Zhao Tingyang, correspondance avec Régis Debray, Sept. 2012)

(*7) Les considérations qui suivent exercent la formule lumineuse de Myriam Revaud d'Allones: "*la vraie démocratie est un questionnement permanent de la légitimité*".

(*8) Ces mécanismes ont été exposés de façon magistrale par Chomski, voir notamment Noam Chomski: "La fabrication du consentement: de la propagande médiatique en démocratie", éd. Agone 2008. Chomski explique notamment comment la gestion de l'opinion se structure en discipline des sciences humaines à l'occasion de l'entrée en guerre des Etats-Unis en 1917: l'opinion publique américaine, majoritairement isolationniste à l'époque, avait dû être "éduquée" pour finalement accepter l'entrée du pays dans le conflit. Les commémorations du centenaire de la Grande Guerre pourraient être mises à profit par l'Education Nationale, entre autres, pour sensibiliser les citoyens aux méthodes par lesquelles l'opinion publique est façonnée.

Sur les ressorts psychologiques fondamentaux qu'utilisent les techniques de fabrication du consentement, voir par exemple Jean-Léon Beauvois: "Les illusions libérales, individualisme & pouvoir social" – Presses Universitaires de Grenoble 2005

(*9) Les leviers de la gestion de l'opinion en France sont exposés notamment par Serge Halimi dans "Les nouveaux chiens de garde", et illustrés dans le documentaire du même nom.

Serge Halimi: "Les nouveaux chiens de garde", Poche Raisons d'Agir 2005

"Les Nouveaux Chiens de garde", film documentaire de Gilles Balbastre & Yannick Kergoat, 2012

(*10) La réponse à cette question, à nouveau, reste ouverte. Dans tous les cas, il semble clair que 1. la nécessité de se conformer, si nécessité il y a, ne saurait suffire, en tant que telle, à rendre illégitime les objections sur le fond exprimées par les contestataires, fussent-ils minoritaires; et 2. rien ne justifie d'accepter que l'injonction de se conformer s'exprime sous la forme du déni, c'est-à-dire d'une fin de non recevoir des objections qui fondent la contestation.

(*11) Le terme "protectorat" est utilisé par Mario Soares, ancien président de la République du Portugal, à propos de l'intervention de la "Troïka" (FMI, BCE, Commission Européenne) dans la crise économique et financière de son pays.

Voir Mario Soares: "Portugal, état d'urgence", éd. La différence 2013, page 46.

De son côté, Panagiotis Grigoriou, historien et ethnologue, universitaire parfaitement mesuré, décrit l'intervention de la même Troïka dans la crise grecque dans les termes d'un régime d'occupation.

Voir Panagiotis Grigoriou: "La Grèce fantôme, Voyage au bout de la crise", Fayard 2013

(*12) Hervé Kempf: "Fin de l'Occident, naissance du monde", Seuil 2013

(*13) "Ecologie: quels droits des indigènes?" article Mediapart 5 octobre 2014

<http://blogs.mediapart.fr/blog/ornito/051014/ecologie-quels-droits-des-indigenes>

N.B.: Nous ne perdons pas de vue que dans son sens premier, le terme indigène est applicable comme tel aux Français résidant en France. Ceci dit, l'utilisation du terme "indigène" dans le présent article vise de toute évidence à activer la connotation qui renvoie aux populations autochtones soumises par les Européens lors du processus de colonisation.

(*14) "Le journal de Sabine Buis, votre députée, No2"

(*15) Pour illustrer ce point, simplement deux extraits du rapport de la Cour des Comptes sur la politique de développement des énergies renouvelables:

"... *l'intégration des énergies renouvelables dans les réseaux nécessite un système de gestion qui reste à inventer.*" (p96)

"*La réflexion sur l'évolution des réseaux doit donc être menée ... avant même d'envisager une augmentation massive du recours aux productions électriques renouvelables.*" (p.113-114)

"La politique de développement des énergies renouvelables", rapport de la Cour des Comptes Juillet 2013

<http://www.ccomptes.fr/Actualites/Archives/La-politique-de-developpement-des-energies-renouvelables>

(*16) C'est-à-dire le solde des emplois générés dans la filière, et des emplois induits (respectivement détruits) dans les secteurs qui bénéficient (respectivement pâtissent) de l'industrialisation éolienne.

(*17) Commissariat Général à la Stratégie & la Prospective: "La crise du système électrique européen - Diagnostic et solutions", Janvier 2014

<http://www.strategie.gouv.fr/>

(*18) Article Maire Infos 29 Janvier 2014: "Le Commissariat à la stratégie remet en cause le soutien aux énergies renouvelables"

<http://www.maire-info.com/imprimer.asp?param=16871>

(*19) Dossier Eoliennes & Santé - ADTC Mai 2014

http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/ADTC_Dossier_Eoliennes_&_Sante_v1.0_Mai14.pdf

(*20) Journal de la Société Royale de Médecine: "Diagnostic criteria for adverse health effects in the environs of wind turbines" (trad. "Critères pour diagnostiquer les effets néfastes sur la santé au voisinage d'éoliennes industrielles") 8 Octobre 2014

<http://shr.sagepub.com/content/5/10/2054270414554048>

(*21) Parmi les critères à considérer: "*la localisation du domicile dans un rayon de 10 km autour des éoliennes*" ("*Domicile within up to 10km from IWT [Industrial Wind Turbines]*")

(*22) "*les impacts peuvent être significatifs, conduisant dans de nombreux cas les riverains à quitter leur maison de façon temporaire ou permanente... quitter sa maison est une option sensée.*" ("*The impacts can be significant resulting in many cases of people abandoning their homes temporarily or permanently... home abandonment is a reasoned option.*")

(*23) C'est ce que semble penser le médecin Laurent Chevallier: "*Au vu des éléments actuellement disponibles, il paraîtrait judicieux, par principe de responsabilité, de recommander des distances minimales de 5 km entre les éoliennes industrielles et les habitations. Idéalement, il serait souhaitable de geler dès maintenant tous les projets en cours et d'approfondir la dimension santé pour ne pas induire de nouvelles pathologies sur une grande échelle.*"

Article "Chevallier: les éoliennes, imposture écologique et nouveau drame de santé publique", Le Point 24 Octobre 2014

http://www.lepoint.fr/invites-du-point/laurent-chevallier/chevallier-les-eoliennes-imposture-ecologique-et-nouveau-drame-de-sante-publique-24-10-2014-1875349_424.php

(*24) Dans une société décente, en plus d'un moratoire sur les nouveaux projets, les autorités de veille sanitaire, les pouvoirs publics et les élus locaux qui ont accueilli des éoliennes feraient des excuses publiques aux riverains qui souffrent des nuisances, les propriétaires qui ont accueilli des éoliennes prendraient spontanément sur les loyers qu'ils ont perçus pour offrir un dédommagement à ces mêmes riverains, et on taxerait les centaines de

millions d'euros de profits des opérateurs éoliens pour financer une recherche scientifique sérieuse sur les nuisances acoustiques éoliennes et leurs effets sur la santé (principe pollueur-payeur). Ceci fait, on pourrait commencer à se sentir fiers d'être français. Un aliment qui provoquerait des symptômes comparables à ceux causés par les nuisances acoustiques éoliennes serait immédiatement retiré du marché. On est capable de faire un scandale national de la présence de viande de cheval dans des lasagnes, laquelle n'implique aucun risque sanitaire particulier, et à la fois d'ignorer des centaines de riverains de parcs éoliens aux prises avec des perturbations conséquentes de leur état de santé. Il est à la fois parfaitement avéré que 1. les éoliennes industrielles donnent l'impression de ne pas produire des nuisances acoustiques, et que 2. de fait elles en produisent. Dans une société mature, un concept de "tromperie sur la marchandise" qui s'applique à des plats cuisinés que des citoyens choisissent d'acheter et de consommer devrait s'appliquer a fortiori à des machines électrogènes auxquelles des citoyens sont exposés jour et nuit alors même qu'ils n'ont pas choisi ni consenti à cette exposition.

(*25) Arnaud Gossement, Sabine Buis: "Transition énergétique: laissons une chance à la loi", Juillet 2014

<http://www.terraeco.net/Transition-energetique-laissons,55388.html>

(*26) En fait, nous avons trouvé (par hasard) un document datant de 2006 qui cadre de façon assez pertinente la problématique des impacts paysagers. Voir la note *44 ci-dessous. Pour le reste, et à titre d'illustration, on pourra constater par exemple que la page "Eolien" du site de Polénergie, organisme qui joue le rôle d'Espace Info Energie pour l'Ardèche, autrement dit représentant local de l'ADEME, ne propose aucune information sur l'éolien industriel. De fait, cette page était vierge lorsque nous l'avons consultée en juin 2014 et à nouveau en novembre 2014:

<http://www.polenergie.org/ressource/espace-ressource/quest-ce-quune-energie-renouvelable/eolien/>

(*27) Etat résumé crûment par Sigmar Gabriel, vice-chancelier allemand (SPD), dans une interview donnée le 16 Avril 2014: "*La vérité est que la "Energiewende" [= transition énergétique allemande] est sur le point d'échouer.*" ... "*La vérité est que, sous tous ses aspects, nous avons sous-estimé la complexité de cette "Energiewende".*"

<http://www.1730live.de/sigmar-gabriel-nimmt-in-kassel-stellung-zur-energiewende/>

(*28) Voir par exemple:

"Maquillage des impacts paysagers dans un document "Schéma Régional Eolien" - Association Basse Normandie Environnement Juillet 2012:

[http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/Association BNE Paysages SRE Basse Normandie Juillet 2012.pdf](http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/Association_BNE_Paysages_SRE_Basse_Normandie_Juillet_2012.pdf)

Voir également: "L'éolien industriel dans le magazine No 23 de la Région Rhône-Alpes: un décryptage", article ADTC Janvier 2012, *in*:

[http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/ADTC Chronique Septembre 2011-Septembre 2012.pdf](http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/ADTC_Chronique_Septembre_2011-Septembre_2012.pdf)

(*29) "Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'impact du développement de l'éolien sur l'économie et l'environnement" 1er Juillet 2013

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion1212.asp>

(*30) Trois extraits du rapport de la Cour des Comptes sur la politique de développement des énergies renouvelables:

1. "*selon RTE, aucune étude sérieuse sur les besoins de développement des réserves "à chaud" [centrales au fioul] ou "à froid" [centrales au charbon ou au gaz] n'a encore été menée permettant d'estimer, pour France, le coût des unités de back-up induites par le développement des énergies renouvelables.*" (p.77)

2. " Il n'existe ... aucun suivi centralisé des actions menées au niveau local en faveur des énergies renouvelables, ni de leur coût. Le recensement de toutes les actions et dépenses publiques des collectivités locales dans ce domaine n'est pas possible ..." (p.94)

3. "La faiblesse d'expertise de l'État se retrouve également dans sa capacité à connaître l'impact socio-économique des décisions prises. Cela peut le conduire à lancer des projets très coûteux pour la collectivité ou les consommateurs sans que les bénéfices attendus ne se produisent. La prise de risque est consubstantielle aux grands projets industriels destinés à développer des filières d'avenir non encore matures, et est nécessaire. Cependant, le risque peut être évalué et mis en balance avec d'autres choix. Or, ces évaluations économiques ne sont aujourd'hui pas réalisées et ne peuvent donc éclairer la décision politique." (p.65)

"La politique de développement des énergies renouvelables", rapport de la Cour des Comptes Juillet 2013

<http://www.ccomptes.fr/Actualites/Archives/La-politique-de-developpement-des-energies-renouvelables>

(*31) "l'office de police de l'Union européenne vient de dévoiler que le secteur de l'éolien est totalement infiltré par le crime organisé..."

Article "Eoliennes: des maires attaqués pour conflit d'intérêt" Le Figaro 24 Novembre 2013:

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/11/24/01016-20131124ARTFIG00221-eoliennes-des-maires-attaques-pour-conflit-d-interets.php>

(*32) "Les mafias italiennes s'intéressent désormais aux «énergies vertes», détournant d'importantes subventions européennes. Leur technique: «l'infiltration au sein d'administrations décentralisées» pour «influer sur la désignation des zones retenues pour l'implantation de parcs d'éoliennes», révèle le Sirasco. Des soupçons de corruption pèsent sur des fonctionnaires..."

Article "Cinq organisations criminelles étrangères sous surveillance" Le Figaro 21 Octobre 2012

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/10/21/01016-20121021ARTFIG00170-cinq-organisations-criminelles-etrangees-sous-surveillance.php>

(*33) Il faut alerter ici sur la dérive inquiétante qui consiste à envisager les interventions citoyennes auprès de leurs représentants élus (tel le présent courrier, par exemple) comme une forme de "lobbying". Il y a en effet une différence essentielle entre l'influence exercée par tels ou tels intérêts privés auprès d'un élu, et l'interaction entre un groupe de citoyens et leur représentant élu: cette dernière, et elle seule, s'exerce dans le cadre du mandat électif dont l'élu est dépositaire; elle est de fait, au sens strict, une modalité de l'exercice de ce mandat.

(*34) José Bové, Gilles Luneau, Daniel Cohn-Bendit: "Hold-up à Bruxelles: Les lobbies au coeur de l'Europe", éd. La Découverte, 2014

(*35) Courrier de Sabine Buis & Valérie Malavielle, conseillères régionales Rhône-Alpes, à Jean-François Carencu, préfet de région, dénonçant la légitimité démocratique insuffisante du Schéma Régional Eolien, 11 Février 2013

(*36) Courrier du Président du Conseil Général de l'Ardèche (CG07) à la DREAL Rhône-Alpes 20 Juillet 2012. Ce courrier réitère un avis défavorable au projet de Schéma Régional Eolien, avis défavorable voté par le même Conseil Général le 6 Février 2012, et motivé par le fait qu' "une concertation insuffisante a prévalu à [l'] élaboration" du Schéma Eolien.

(*37) On trouvera, dans le livre où Jeremy Rifkin expose sa vision de "troisième révolution industrielle", de longs passages dans lesquels il décrit, avec un mélange inimitable de candeur et de vantardise, comment, dans les années 2002 à 2008, en tant qu'animateur de divers lobbies rassemblant multinationales européennes et américaines, il a "travaillé au corps" les responsables européens de l'époque (Merkel, Prodi, Zapatero, Barroso...) pour les convaincre d'adopter les objectifs ambitieux de production d'énergies renouvelables que l'on

connaît. Démonstration édifiante, par le lobbyiste en chef lui-même, de la façon dont l'oligarchie industrielle et financière mondialisée influence nos gouvernants au plus haut niveau. Ce qui n'empêche nullement Rifkin d'annoncer par ailleurs, à longueur de livre, l'imminente "*démocratisation de l'énergie*".

Jeremy Rifkin: "La troisième révolution industrielle", éd. Les Liens qui Libèrent, 2012

(*38) Décision du Conseil Constitutionnel du 7 Mai 2014: "*La première phrase du premier alinéa de l'article L. 222-2 du code de l'environnement est contraire à la Constitution*". Motif principal: la loi n'est pas suffisamment précise quant à la façon dont le public est censé participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement (principe de participation, article 7 de la Charte de l'Environnement).

Cette décision répond à une QPC émise par des associations d'opposants à l'éolien industriel. 8 autres QPC dans le même domaine, produites en Juillet 2013, n'ont pas été à ce jour transmises au Conseil Constitutionnel, étant retenues, au titre d'une décision juridique pour le moins énigmatique, au niveau du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

(*39) Ainsi, sachant que la priorité des priorités actuelles est définie comme devant être la réduction des émissions de GES, que les consommations électriques en France ont été au même niveau en 2013 qu'en 2008, et qu'on a introduit entre temps plusieurs milliers d'éoliennes industrielles dans le dispositif de production, quelle est la contribution exacte de ce déploiement à l'objectif majeur de réduction des émissions? On précise que l'éolien industriel représente, sur la période, environ 2% de la production électrique française, que celle-ci est un sous-secteur de l'ensemble du secteur énergétique, et que ce dernier représente environ 10% du total des émissions de GES du pays.

(*40) Ainsi la mise sur la touche récente d'une bonne partie de la filière gaz européenne, où 50 GW de centrales au gaz se sont retrouvés, pour diverses raisons, superflus et/ou non rentables, et donc mis à l'arrêt forcé. Le public peu informé ou à tendance manichéenne pourrait voir là une victoire des sympathiques énergies renouvelables sur les vilaines énergies fossiles, sauf que les centrales au gaz sont de fait aujourd'hui la façon la moins pire de pallier l'intermittence des productions éolienne et solaire. On comprend parfaitement, dans ce contexte, la stratégie des géants européens du gaz consistant à revendiquer auprès de la Commission Européenne une rémunération basée sur la seule fourniture des capacités, et non sur les productions résultant du fonctionnement de celles-ci. On touche ici à une incohérence maintes fois relevée, où le principe de "concurrence libre et non faussée" coexiste benoîtement avec des mécanismes de rente qui permettent précisément aux acteurs bénéficiaires de se mettre à l'abri de la concurrence. Cette incohérence est poussée à un paroxysme inédit lorsqu'on envisage, comme ici, un principe de rémunération des capacités qui, pour les acteurs bénéficiaires, transformerait l'obligation de résultats (définis comme production de biens et de services satisfaisant les besoins des consommateurs, obligation incombant normalement à tout acteur de l'économie commerciale réelle), en une simple obligation de moyens, laquelle jusqu'à présent a été l'apanage et le privilège des acteurs étatiques et institutionnels.

(*41) Dans la rubrique des capacités de production inefficaces, outre l'exemple du rendement des éoliennes industrielles, on remarquera celui de la future centrale biomasse de Gardanne, prévu de se situer autour de 30%; ce projet de centrale a été sanctifié au nom de la poursuite des objectifs de production d'énergies renouvelables.

(*42) Un inventaire des collectivités qui se sont prononcées contre le projet de grand marché transatlantique se trouve à: <https://www.collectifstopptafta.org/collectivites/>
On y verra par exemple le texte de motions anti-TAFTA déjà votées par les Conseils Généraux de l'Hérault, de la Corrèze etc

(*43) L'ALENA, Accord de Libre Echange Nord-Américain (ang. NAFTA), lie les Etats-Unis, le Canada et le Mexique.

(*44) "Ardèche: quels paysages pour demain?", Direction Départementale de l'Équipement de l'Ardèche & Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes, 2006, page 56

(*45) "Compte-rendu de la rencontre PNRMA + associations (ADTC, APPPE, APPGJSA) + acteurs économiques locaux", 15 Avril 2013
http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/Rencontre_PNR_15_Avril_2013_Compte-rendu_v2.0_18Jul13.pdf

(*46) "Révision de la Charte du Parc Naturel des Monts d'Ardèche - Contribution à l'enquête publique" - ADTC Décembre 2012
http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/ADTC_PNR_Charte_Enquete_Publique_v1.0_15Dec12.pdf

(*47) http://www.ardeche.gouv.fr/IMG/pdf/shema_eolien_cle78d513.pdf

(*48) "Le Livre blanc des énergies renouvelables" du SER, Février 2012, page 27
http://www.enr.fr/docs/2012115824_LivreBlancComplet.pdf

(*49) Le rapport de la Cour des Comptes de Juillet 2013 indique 10240 emplois directs dans l'éolien – données ADEME (p.104). Le même rapport précise que "*les estimations de l'ADEME constituent la fourchette haute de celles effectuées par les organismes publics*" (p106), explique pourquoi, pour l'ensemble des énergies renouvelables, "*le seul recensement des emplois directs semble problématique*" (p.64), et indique spécifiquement que "*les estimations d'emplois créés par l'éolien en mer ne peuvent être validées ni par l'État ni par la Cour*" (p.105).

"La politique de développement des énergies renouvelables", rapport de la Cour des Comptes Juillet 2013

<http://www.ccomptes.fr/Actualites/Archives/La-politique-de-developpement-des-energies-renouvelables>

(*50) Article "Transition énergétique: le contre-modèle allemand", Les Echos du 6 Juin 2013 co-signé par Jean Syrota, ancien président de la commission énergie au Centre d'Analyse Stratégique

[http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/actu/0202737144007-transition-energetique-le-contre-modele-allemand-564428.php?xtor=EPR-1500-idees_debats\]-20130506-\[s=461370_n=3_c=303_-1691600\[_SDV\]@1](http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/actu/0202737144007-transition-energetique-le-contre-modele-allemand-564428.php?xtor=EPR-1500-idees_debats]-20130506-[s=461370_n=3_c=303_-1691600[_SDV]@1)

(*51) Corentin de Salle et David Clarinval: "Gaspillage des ressources : la faute des écologistes?" Juin 2014

<https://www.contrepoints.org/2014/06/01/167626-gaspillage-des-ressources-la-faute-des-ecologistes>

(*52) On lit par exemple que "*la Commission de Régulation de l'Énergie a elle-même annoncé que le surcoût pour la collectivité du projet de Noirmoutier serait de l'ordre de 330 millions d'euros par an, pendant vingt ans. Une telle somme correspond à un montant de 2,5 M€ par an et par emploi créé! C'est aussi ce que coûterait la construction et le fonctionnement annuel d'un hôpital de 1000 lits avec tous les emplois y afférents.*"

Cité par l'Institut de Recherches Économiques et Fiscales (IREF)

<http://en.friends-against-wind.org/realities/eoliennes-deux-millions-et-demi-d-euros-par-emploi-cree>

(*53) <http://www.30millionsdamis.fr/lemission/au-sommaire-de-la-semaine/affiche-reportage/reportage/eoliennes-a-haut-risque.html>

(*54) Pour l'Espagne, cette hécatombe a été estimée par la Société Royale d'Ornithologie espagnole à une fourchette de 6 à 18 millions d'oiseaux et de chauves-souris par an. L'ONG Conseil Mondial pour la Nature a pu extrapoler ces chiffres pour produire une estimation

mondiale de l'ordre de 100 millions de victimes par an. A rapprocher des chiffres fournis récemment par Le Monde sur la mortalité des oiseaux – voir note *65 ci-dessous.

(*55) Article "Éoliennes: le conseil général de l'Aude dit «non»!", L'Indépendant de l'Aude 29 Novembre 2012

<http://www.lindependant.fr/2012/11/29/eoliennes-le-conseil-general-de-l-aude-dit-non,1706615.php>

(*56) "Pour André Viola, président (PS) du conseil général, "le schéma dit qu'on peut mettre des éoliennes dans 90 % du département, ce qui ouvre la porte à la dispersion. Or nous lançons une procédure de classement au patrimoine mondial de l'Unesco des châteaux du pays cathare, qui pourrait être compromise par un trop grand nombre d'éoliennes. Nos seules ressources sont l'agriculture et le tourisme. Notre atout, c'est un paysage préservé [sic]. Le caractère de l'Aude risque de subir un impact négatif par un éolien trop dispersé."

Article "En languedoc-Roussillon, l'éolien se heurte aux collectivités locales", Le Monde 8 Mars 2013

http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/03/08/en-languedoc-roussillon-l-eolien-se-heurte-aux-collectivites-locales_1845262_3244.html

(*57) Article "Quand l'éolien fait du vent en Lozère...", site 48Info 22 Décembre 2012:

<http://www.48info.fr/article/22/12/2012/quand-leolien-fait-du-vent-en-lozere133/821>

L'article précité du Monde précise: "le conseil général de Lozère s'est déclaré hostile à "tout développement éolien sur le territoire" du département, "au regard de ses espaces dont la forte identité paysagère et environnementale est incompatible avec ce type d'implantation"."

http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/03/08/en-languedoc-roussillon-l-eolien-se-heurte-aux-collectivites-locales_1845262_3244.html

(*58) Ainsi, on peut entendre Emmanuel Lechypre, chroniqueur économique de BFM-Business, pourtant d'ordinaire correctement renseigné, schématiser la transition énergétique allemande comme une dynamique dans laquelle les renouvelables intermittents se seraient substitués au nucléaire, le charbon, de son côté, venant se substituer au gaz simplement sur la base du différentiel de prix entre ces deux énergies. Cette présentation fait fi de l'impossibilité pour les énergies intermittentes, par définition, de fournir l'équivalent de la production de base du nucléaire. Elle nie également le fait que le programme de développement de centrales au charbon et lignite a dû être accéléré à la hâte dès l'annonce, en 2011, de l'intention de se passer de la filière électronucléaire à l'horizon 2022. Voir: France Inter, émission "On n'arrête pas l'éco", 3 mai 2014

(*59) On imagine sans peine le large sourire et le clin d'oeil du directeur des ventes! Dans la réalité, il y a presque toujours du vent quelque part, mais régulièrement, l'anticyclone sibérien recouvre toute l'Europe. De façon plus pertinente, pour mettre en oeuvre un lissage des productions, il faudrait identifier des contre-corrélations (du type: "quand il n'y a pas de vent en A, alors il y en a en B") et les exploiter par des extensions des réseaux appropriées (dans le cas le plus basique: une capacité de transport à haute tension entre A et B); or, pour l'heure, aucune contre-corrélation exploitable n'a été identifiée en Europe.

(*60) Si le concept de dogme implique d'accepter de tenir certaines choses pour vraies sans les questionner, la fin des dogmes énergétiques signifie a contrario que tout peut être, et/ou doit être, questionné. Précisons ce point. Dans tout domaine affligé par des dogmes, il y a toujours des iconoclastes qui osent poser des questions. La fin d'un climat dogmatique n'est donc marquée pas tant par le fait que des questions surgissent, mais par le fait que ces questions sont soudain traitées comme légitimes, donc qu'on s'efforcera d'y répondre. Mais alors, comme le présent courrier traite de problématiques énergétiques, un test possible de la fin des dogmes en matière d'énergie sera d'observer le nombre de réponses qui seront fournies aux questions qu'il contient.

(*61) Ségolène Royal interviewée dans l'émission "Tous politiques" de France Inter, dimanche 12 Octobre 2014.

<http://www.franceinter.fr/reecouter-diffusions/435127>

(*62) Rifkin fait écho à la "*fin des dogmes*" en parlant, lui, de "*fin des idéologies*": "*Quelque chose de très étrange est en train de se produire. Les idéologies disparaissent*" ("*Something very strange is happening out there. Ideology is disappearing.*" p139 de l'édition en anglais). Rhétorique surréaliste de la part d'un auteur dont la pensée et le discours (3ème révolution industrielle etc) sont un pur produit de l'idéologie libérale.

Jeremy Rifkin: "La troisième révolution industrielle", éd. Les Liens qui Libèrent, 2012

(*63) On perd la trace du concept d'"*acceptabilité sociale*" dans le discours officiel depuis la fameuse formule de François Brottes, interviewé par le Nouvel Obs un mois avant la présidentielle: "*On fera forcément des mécontents, mais l'acceptabilité, ça se travaille*". Les mécontents étant localisés principalement loin de la circonscription de Mr Brottes, cette dernière étant, pour des raisons géographiques, entièrement à l'abri de l'industrialisation éolienne.

Article "François Hollande veut une transition énergétique massive" du 4 Avril 2012

<http://tempsreel.nouvelobs.com/election-presidentielle-2012/20120404.OBS5494/francois-hollande-veut-une-transition-energetique-massive.html>

Un an plus tard, on lit dans un autre article que "*François Brottes, député socialiste de l'Isère, a assuré aux représentants de l'industrie que sa vision de la transition énergétique comprenait un accompagnement des électro-intensifs: «Nous devons veiller comme à la prunelle de nos yeux sur eux car au-delà de ces filières, c'est une grosse partie du tissu industriel qui en dépend»*". Une grosse partie en effet, surtout dans les vallées alpines de la circonscription de Mr Brottes.

Article "La compétitivité s'installe dans le débat" du 17 Mai 2013.

<http://www.petrole-et-gaz.fr/la-competitivite-sinstalle-dans-le-debat/>

On voit ainsi en quelques mois l'attention se porter (non sans raison) vers les questions d'"*acceptabilité industrielle*" (et on imagine assez bien des commentaires en coulisses du style "*l'acceptabilité sociale, ça commence à bien faire*"). Autrement dit, on voit que pour l'essentiel, la dynamique de l'éolien industriel est une façon de ne pas faire grand cas de la prunelle des yeux des autres.

(*64) L'édito politique de Thomas Legrand, *in* Le 7-9 de France Inter

<http://www.franceinter.fr/emission-ledito-politique-sivens-symptome-de-la-fracture-francaise>

(*65) Pour une illustration récente, voir l'article "L'Europe a perdu plus de 400 millions d'oiseaux d'especes communes en 30 ans", Le Monde 3 novembre 2014

http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/11/03/l-europe-a-perdu-plus-de-400-millions-d-oiseaux-d-especes-communes-en-30-ans_4516884_3244.html